

Vente appartement ancien presbytère

Florent CHIRAT informe que 2 actes de vente ont déjà été signés pour les appartements de la Cure. Le 3^{ème} a vu son compromis prorogé jusqu'au 15 Octobre à la suite d'un problème d'obtention de prêt du potentiel acquéreur.

Florent CHIRAT indique que le 4^{ème} et dernier appartement, actuellement occupé, a également été mis en vente et est en cours d'acquisition par une SCI familiale pour un montant de 55 000€ bruts dont 4 000€ de frais de rémunération d'agence.

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de cet appartement et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la vente.

Mise à disposition d'une partie d'un terrain communal

Mr Dylan BASTION et Mme Laurine FARJOT sont propriétaires d'un tènement (parcelles B 441 et B 857) à proximité du centre village à l'adresse 70 route de Bibost, sur lequel a été aménagée une maison d'habitation (cf annexe). Ils sollicitent la commune pour obtenir l'autorisation d'aménager un garage attenant, ainsi qu'une plate-forme permettant de stationner des véhicules.

Etant donné la pente du terrain, la réalisation d'un enrochement de soutènement est nécessaire au niveau de la plate-forme. Afin que cet aménagement ne fasse pas apparaître une rupture de pente vis-à-vis du terrain communal adjacent (talus végétalisé), ils proposent d'élargir la plate-forme de quelques m2 (8 m2) pour retrouver la pente naturelle du terrain.

Après étude de la demande de Mr BASTION et de Mme FARJOT, le conseil municipal décide d'autoriser cette emprise au moment des travaux. La partie du terrain concernée (environ 8 m2 sur la parcelle B 603) restant propriété communale. L'entretien du mur de soutènement sera à la charge de Mr BASTION et de Mme FARJOT.

Cet accord est lié à la propriété de Mr BASTION et de Mme FARJOT, il sera remis en question en cas de cession du bien concerné.

Attribution du marché aménagement abords du village

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché pour l'aménagement du village est réparti en 2 lots distincts :

- Lot 1 : Génie civil / VRD ;
- Lot 2 : Espaces verts / mobiliers.

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 24 Juin 2025, selon la Procédure Adaptée Ouverte.

Monsieur le Maire indique que tous les lots ont fait l'objet de plusieurs dépôts de candidatures et d'offres : tous les lots peuvent donc être attribués. Il précise que l'ensemble des lots a fait l'objet d'une négociation.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le travail et l'analyse des offres effectués par le Maître d'Œuvre désigné pour mener le projet avec la commune.

Compte-rendu du Conseil Municipal

19 Septembre 2025
Début à 20h00

*Présents (13/15) : Florent CHIRAT ;
Cédric BLANC ; Marie-Charlotte
CHAMFRAY ; Gaëlle GUINET ;
Baptiste DELORME ; Alain FARJOT ;
Sylvie CARRET ; Aurélie BOUVY ;
Thierry VANEL*

*Absents excusés : Freddy GOUTTE ;
Cyrille GOUTTE ; Valérie GUIRAL ;
Romain VERNY ; Bertrand
GIROUD*

*Secrétaire de séance : Baptiste
DELORME*

Pour recevoir la version mail :
cominfo@saintjuliansurbibost.fr

Site internet du village
www.saintjuliansurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjuliansurbibost



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Les offres retenues sont les suivantes :

- Lot 1 : Génie civil / VRD : entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – 98 boulevard de la Turdine – 69490 VINDRY SUR TURDINE, pour un montant de 316 047,80 € HT ;
- Lot 2 : Espaces verts / mobiliers : entreprise SAS JACQUARD ESPACES VERTS – 16 B Chemin du Bois de Cros – 69570 DARDILLY, pour un montant de 167 147,60 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché aménagement des abords du village et la création de l'espace loisirs.

Modification du PLU / enquête publique

Florent CHIRAT rappelle que dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté du Maire de Saint-Julien-sur-Bibost en date du 29 juillet 2025, une enquête publique relative à modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, est ouverte du samedi 13 septembre 2025 à 9H00 au mardi 14 octobre 2025 à 12H00 inclus, soit pendant 32 jours.

La procédure de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du bourg et des évolutions du règlement, des orientations d'aménagement et de programmation, du document graphique, l'identification de changements de destination et la mise à jour des servitudes d'utilité publique.

La commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public lors des permanences suivantes :

- Samedi 13 septembre 2025 de 10H00 à 12H00 en mairie
- Jeudi 2 octobre 2025 de 9H00 à 12H00 en mairie
- Mardi 14 octobre 2025 de 09H00 à 12H00 en mairie.

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

- Auprès du commissaire-enquêteur lors de ses permanences
- Sur le registre déposé en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels
- Par courrier envoyé au siège de la commune de Saint-Julien-sur-Bibost, sous pli cacheté à l'attention du commissaire-enquêteur
- Par mail à pluenquetepubliquestjb@gmail.com

Commission bâtiments

Cédric BLANC informe que pour faire suite à un contrôle inopiné de la direction des services vétérinaires à la cantine lors de la dernière semaine d'école, début juillet, des aménagements complémentaires de la cantine ont été réalisés. Un plan d'action a été défini en lien avec l'association des parents d'élèves, la société Newrest (prestataire de services pour l'association) et la commune (propriétaire des locaux) afin de lever les manquements. L'inspecteur est revenu la première semaine de la rentrée et a validé les démarches entreprises. Les manquements ont été levés, une partie des aménagements est réalisée, le reste devrait être effectué durant les vacances de la Toussaint. Merci aux élus, agents, artisans et bénévoles de l'association pour leur réactivité.

Concernant internet, la fibre est désormais installée sur les 3 sites définis (mairie, cantine, école). La migration téléphonique est prévue pour le 20 octobre.

Cédric BLANC ajoute qu'un audit sur l'installation thermique a été réalisé pour la salle polyvalente par une entreprise extérieure basée à Craponne qui a établi un rapport complet et détaillé. Pour donner suite à cet audit, des investissements sont à prévoir sur la durée. Il a été noté que la pompe à chaleur (PAC) consomme beaucoup du fait qu'elle assure également la production d'eau chaude. Cédric BLANC évoque la date limite de 2032 pour changer le gaz de notre PAC qui ne sera plus réglementaire à cette date. Contact est pris avec la CCPA pour savoir si ces investissements peuvent rentrer dans le dispositif de soutien aux communes pour la rénovation énergétique.

Gaëlle GUINET fait un point sur le projet d'aménagement de la banque d'accueil de la mairie. Par rapport aux premiers plans proposés, le médecin du travail est venu réaliser une visite pour constater l'installation actuelle et aborder les aménagements à prévoir. Le compte-rendu est en attente d'un avis du Centre de gestion et du conseiller de prévention rattaché à notre commune.

Gaëlle GUINET souligne ensuite le problème des déchets à la salle polyvalente. Avec la nouvelle collecte tous les 15 jours des problèmes sanitaires apparaissent. Réflexion à mener pour améliorer l'évacuation de ces déchets.

Commission scolaire

Aurélien BOUVY indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Le nouveau personnel semble bien s'adapter aux postes. Une élève a chuté dans la cour de l'école durant le temps méridien. Après quelques jours d'hospitalisation, l'élève a pu revenir en classe. Une déclaration d'assurance a été faite de notre côté et nous sommes en contact avec les parents sur ce point. Cet accident nous incite à repréciser la procédure d'alerte dans ces situations.

Commission finances

Marie-Charlotte CHAMFRAY informe que la situation comptable de l'exercice est maîtrisée au 31 Juillet. En ce qui concerne l'électricité des bâtiments communaux, les consommations sont plus importantes mais la facturation est équivalente par rapport à l'an passé étant donné que le prix moyen du kWh a baissé légèrement sur le 1er semestre 2025. Marie-Charlotte CHAMFRAY propose la tenue d'une commission finances le 29 octobre.

Commission voirie

Florent CHIRAT informe du passage de l'épaveuse sur les voies communautaires à compter de la semaine prochaine par l'entreprise RAMBAUD SARL (repreneur de l'entreprise Vernay). La partie communale suivra afin que tout soit terminé d'ici début octobre. Un chemin communal a été repris au hameau de Tyr mais des défauts sont signalés, un point est prévu avec l'entreprise pour corriger les problèmes. Pour terminer la partie voirie, il est indiqué que l'entreprise Charrin va intervenir le 7 octobre sur les voies communautaires pour déboucher les traversées de route.

Commission fleurissement / Cadre de vie

Baptiste DELORME informe du remplacement des massifs de fleurs estivales par des fleurs automnales. Il demande également si un petit budget pourrait être attribué au renouvellement d'une partie des décorations de Noël. Il rappelle également qu'à cette période de taille des haies ou arbustes, les habitants sont invités à amener les déchets de taille à la plate-forme du marché aux fruits et à récupérer le broyat de l'année dernière s'ils le souhaitent. Un broyage des végétaux stockés est à programmer d'ici la fin de l'année.

Commission sociale

Solange PEYLABOUD informe que l'ADMR souhaite faire un appel à la population pour obtenir du mécénat afin de maintenir une qualité de service auprès des bénéficiaires.

Un coupon est disponible à la fin de ce compte-rendu pour toute personne susceptible d'être intéressée.

Thierry VANEL évoque la semaine bleue pour les aînés qui se déroulera du 06 au 12 Octobre. Il y aura également les semaines d'informations sur la santé mentale du 06 au 19 Octobre regroupant de multiples territoires. Des manifestations sont organisées par la CCPA à cette occasion.

Bibliothèque

Aurélie BOUVY revient sur le club lecture du mardi 16 Septembre qui s'est très bien déroulé.

Il a été demandé aux bénévoles de la bibliothèque de réécrire des passages de quelques-unes de leurs lectures préférées pour les intégrer sur les parcours de la randonnée organisée le 5 Octobre par le comité Inter sociétés. Si les extraits intéressent les marcheurs, ils pourront ensuite venir à la bibliothèque emprunter les livres. De ce fait, une vitrine sur le thème de la randonnée est actuellement proposée. La prochaine vitrine sera en lien avec l'école et leur travail avec Julie Ricossé.

Florent CHIRAT rappelle que le week-end du 04/05 Octobre sera très sportif sur la commune entre le but d'honneur bouliste le samedi après-midi, la randonnée pédestre (organisée par le comité Inter sociétés et proposant 5 boucles cette année) et les parcours cyclos/VTT (organisés par les clubs cyclos du territoire) sur la journée du dimanche.

Associations

Alain FARJOT revient sur le bilan de la vogue, plutôt positif cette année. Les différents repas dans la rue du village (bar la Tonnelle et p'tits gônes) ont rencontré du succès. Les concours de boules et pétanque ont affiché complet. Les p'tits gônes déplorent cependant un manque de fréquentation au bal du samedi soir.

Un forain supplémentaire cette année, avec une bonne participation des enfants (et des parents !)

Merci aux p'tits gônes pour leur investissement, ainsi qu'à Guillaume ANTOINE pour l'accord trouvé dans l'organisation de la journée de dimanche. Merci enfin aux associations (APE, amicale boule) pour les animations proposées.

Concernant le marché mensuel : des décisions sont nécessaires pour assurer la pérennité de ce marché. Cédric BLANC indique que le GAEC de Granval, lassé de la non-régularité de présence des autres commerçants, ne sera désormais plus présent sur le marché de la commune.

Cédric BLANC revient sur la réunion des forains qui s'est tenue le lundi 15 septembre, 3 solutions se présentent alors : arrêt complet, continuité du marché un dimanche par mois sans fermer le village (parking au-dessus de la salle polyvalente), ou marché le jeudi soir en complément des 2 commerçants déjà présents habituellement (boucher/ charcutier et pizza). Finalement, il est décidé que les prochains marchés auront lieu les dimanches 2 novembre et 7 décembre sur le parking au-dessus de la salle polyvalente. Par ailleurs, un nouveau fromager sera présent le jeudi soir en complément des 2 forains actuels.

Questions diverses

Florent CHIRAT rappelle les dates des prochains conseils municipaux : 14/11 et 16/12

Ainsi que les dates à retenir :

Repas des anciens : 16 novembre 2025

Ste Barbe : 29 novembre 2025 (à la salle polyvalente de St Julien s/Bibost)

Vœux du Maire : 11 Janvier 2026

Rappel : Les dimanches 15/03/2026 et 22/03/2026 auront lieu les élections municipales

Penser à vous inscrire sur les listes électorales soit au secrétariat Formulaire n°12669*02 soit par internet <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

La séance du conseil municipal s'est levée à 22h15.

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC) : DÉCOUVERTE D'UN FOYER DANS LE RHÔNE COMMUNIQUE DE PRESSE

Un foyer de Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) a été déclaré le jeudi 18 septembre 2025 dans le Rhône, sur la commune de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Un arrêté préfectoral de déclaration d'infection a été signé. Il permet la prise de mesures de limitation de mouvements et ainsi contenir et limiter la propagation de la maladie. Cet arrêté prévoit également l'abattage de l'unité de bovins dans laquelle la présence de la DNC a été confirmée en application du plan ORSEC épizooties majeures.

Un second arrêté préfectoral instaure de zones réglementées autour des foyers afin d'éviter que cette maladie ne s'installe et ne se dissémine. Il prévoit également la visite des vétérinaires libéraux dans les élevages les plus proches de celui contaminé.

Soutien et accompagnement de l'État

La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète du Rhône tient à exprimer son soutien auprès de la profession agricole dans la gestion de cette crise, qui impacte fortement les filières de production laitière et le travail mené par les éleveurs.

La Préfète Fabienne BUCCIO rencontrera en début de semaine prochaine les représentants des professions agricoles et vétérinaires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Dès ce vendredi 19 septembre après-midi, l'ensemble des acteurs de la gestion de cette épizootie sera ainsi réuni à la préfecture pour coordonner leur mobilisation et d'assurer en lien étroit avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, l'accompagnement de la profession agricole pendant cette période difficile.

Un appui et une écoute sont ainsi mis en place auprès de l'éleveur concerné par le foyer de dermatose nodulaire, en lien avec les représentants de la Chambre d'Agriculture, le Groupement de défense sanitaire et la cellule Réagir.

Les autres éleveurs peuvent aussi contacter la cellule ainsi que le service santé animal de la DDPP (direction départementale de la protection des populations) du Rhône.

Point de situation concernant la DNC en France

La DNC a été détectée en France, pour la première fois, le 29 juin 2025 en Savoie. Cette maladie virale fortement préjudiciable à la santé des bovins (allant potentiellement jusqu'au décès) conduit à des pertes de production importantes du cheptel infecté. La DNC n'est pas transmissible à l'Homme, ni par contact avec des bovins infectés, ni par la consommation de produits issus de bovins contaminés, ni par piqûres d'insectes vecteurs.

A ce jour, 78 foyers avaient été détectés en France, répartis dans trois départements : Savoie (32 foyers répartis sur les communes d'Entrelacs, Hauteluce et Chindrieux), Haute-Savoie (44 foyers répartis sur les communes de Rumilly, Massingy, Marigny-Saint-Marcel, Faverges- Seythenex, Saint-Ferréol, Les Combes-Seythenex, Boussy, Val-de-Chaise, Moye et Giez) et Ain (2 foyers répartis à Culoz et Injoux-Génissiat). Ces foyers concernent 46 élevages.

Retrouvez plus d'informations sur le site du ministère de l'agriculture et de la souveraineté Alimentaire

Enquête Publique PLU

L'enquête publique concernant la modification du PLU se tiendra du 13 Septembre au 14 Octobre.

3 permanences seront proposées en mairie :

- Samedi 13 Septembre de 10h00 à 12h00
- Jeudi 2 Octobre de 9h00 à 12h00
- Mardi 14 Octobre de 9h00 à 12h00

Octobre Rose

Tout au long du mois d'octobre, retrouvons-nous autour d'événements sportifs, culturels et conviviaux pour sensibiliser et soutenir la lutte contre le cancer du sein

Plus d'info sur : <https://www.paysdelarbresle.fr/actualites/solidarite/octobre-rose-dans-nos-communes/>

Octobre 2025

Samedi 11	Grenouilles de la classe en 6
Mardi 14	Permanence enquête publique PLU
Novembre 2025	
Samedi 15	Soirée Dégustation
Dimanche 16	Repas des anciens
Samedi 29	Sainte Barbe à la salle polyvalente de Saint Julien
Janvier 2026	
Dimanche 11	Vœux du Maire

Un P'titemps pour se divertir

Vendredi 10 octobre - 14h30

- ✕ Salle du Prado - Rue du Prado, Bessenay
- ✕ Gouter offert à l'issue du spectacle

Gratuit

Spectacle en chansons avec Carole Côte.

Une voix..un piano.. et la magie opère !

Egalement l'occasion de découvrir Un P'titemps,
un dispositif d'entraide et de lien social
sur les communes de Bibost, Bessenay, Chevigny,
Courzieu et St Julien présenté par ses utilisateurs.

Besoin d'être véhiculé
pour se rendre au
spectacle ? Appelez
Un P'titemps
au 04 87 34 07 39



Vendredi 10 octobre à 14h30

✕ Bessenay

Un P'titemps pour se divertir

Spectacle en chansons avec Carole Côte.

Une voix..un piano.. et la magie opère !

L'occasion de découvrir « Un P'titemps », un dispositif
d'entraide et de lien social sur les communes de Bibost,
Bessenay, Chevigny, Courzieu et St Julien présenté par ses
utilisateurs.

Gouter offert à l'issue du spectacle

- ✕ Inscription : genevieve.bouali@paysdelarbresle.fr
06 20 03 09 52
- ✕ Salle du Prado - Rue du Prado, Bessenay



Samedi 11 octobre à 14h30

✕ L'Arbresle - L'Arbresence

Conférence interactive « Être grand parent aujourd'hui »

Animée par Mme Aïcha Riffi, Association Ma Famille Comme Unique et
organisée par la CCPA

Aujourd'hui, entre complotines et WhatsApp, les grands parents jonglent entre
modernité et tradition. Leur rôle n'est plus seulement
affectif mais aussi éducatif, parfois même parental.
Comment concilier traditions et nouvelles attentes ?
Comment bâtir des liens solides et bienveillants au sein
de la famille ?

Gouter offert à l'issue de la conférence

- ✕ Inscription : genevieve.bouali@paysdelarbresle.fr /
- ✕ L'Arbresence (CCPA) - 117 rue Pierre Passernard,



Dimanche 12 octobre à 15h

✕ Saint Germain Nuelles :
Spectacle « Au grand café »

A l'initiative de la commune de Saint Germain Nuelles

Avec enfants ou petits-enfants, venez assister au spectacle

« Au grand café » de la compagnie La foule en délire.

Une galerie de portraits mêlant histoires et chansons.

Accessible à partir de l'âge de 10 ans. Ouverture des

portes à 14h. Gouter offert à l'issue du spectacle

- ✕ Inscription : Mairie Saint Germain Nuelles

04 74 01 51 85 (avant le 15 sept. / places limitées)

- ✕ Salle des fêtes de Nuelles - 2 Esplanade des
anciens combattants, Bourg de Nuelles



Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

6 Chemin de la Drivonne 69690 Bessenay

LE SAVIEZ-VOUS ?

Notre association est reconnue **d'utilité publique** et peut aussi recevoir les **dons** qui ouvrent droit à une réduction d'impôts à hauteur actuellement de 66 %, dans le cadre de la déclaration que vous ferez sur les revenus 2025 .

Dès réception de votre don avant la fin de l'année, notre association vous fera parvenir un reçu fiscal.

POURQUOI UN DON ?

Forte de plus de 20 salariés, l'ADMR intervient auprès d'environ 110 bénéficiaires sur les communes de Bessenay, Bibost, Brussieu, Courzieu et St Julien sur Bibost.

La finalité de l'ADMR vise le maintien à domicile des bénéficiaires le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles.

Les dons collectés permettront d'apporter encore davantage de soutien et de reconnaissances à nos salariés en améliorant leur rémunération.

Coupon à retourner à : **ADMR 6 chemin de la Drivonne 69690 BESSENAY**

Madame ou Monsieur

Adresse :

souhaite **soutenir les actions de l'ADMR et ses salariés** en versant un don de euros .

(Merci de libeller votre chèque à l'ordre de ADMR Bessenay)

Signature :